

Plan d'action de transition

2021-2022

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
30.11.2021



OVPM . OWHC . OCPM



Plan d'action de transition 2021-2022

INTRODUCTION

Le Plan d'action 2022 a été élaboré dans le cadre de consultations auprès des membres réalisées par le Secrétaire général dès sa prise de fonction (4 octobre 2021).

Le Plan d'action 2022 s'inscrit dans la continuité des développements récents de l'Organisation et des résolutions prises par l'actuel Conseil d'administration depuis 2019. Il fait la transition entre le Plan d'action adopté à Cracovie (2019-2021), qu'il poursuit et développe, et le prochain Plan d'action qui devra être adopté par l'Assemblée générale à Québec en septembre 2022.

L'objectif principal est d'assurer la préparation et le succès du XVI^e Congrès mondial de l'OVPM (voir le point 1). Le Congrès de Québec est conçu pour être une étape essentielle dans la mise en œuvre de la « *Stratégie 2021-2025* ». Celle-ci, élaborée par le secrétaire général, vise à accroître la portée politique de l'Organisation et rassembler toutes les expériences des villes membres au sein d'une intelligence collective permettant la mise en œuvre d'approches innovantes dans les domaines du patrimoine et de la réhabilitation urbaine.

La Phase I de la « Stratégie » sera mise en œuvre dans le cadre du Plan d'action 2021-2022. Deux nouveautés sont introduites par rapport aux précédents plans d'action :

1. D'une part, les activités (projets) sont rationalisées en fonction de leurs résultats et impacts (dans le cadre de « programmes »); certaines sont abandonnées, d'autres sont « gelées »;
2. D'autre part, certaines activités sont ajustées et développées, principalement dans la perspective du Congrès.

PLAN D'ACTION

1. Feuille de route vers le Congrès

Le 16^e Congrès mondial de l'OVPM privilégiera la participation et l'interaction entre ses membres.

Les sous-thèmes et les documents de travail du Congrès seront élaborés par étapes au cours d'ateliers préparatoires (« En route vers Québec ») impliquant activement les maires des villes membres de l'OVPM et leurs experts. Le processus permettra de conduire une large réflexion sur l'évolution des modes de vie tels qu'envisagée ou espérée à la suite du choc vécu à travers le monde en raison de la pandémie de COVID-19 :

Le Congrès lui-même émergera de ce processus comme le lieu et le moment privilégiés pour que les maires décident un ambitieux programme d'actions concrètes à mettre en œuvre dans les années suivantes dans le cadre des activités de l'OVPM (adoption de la « Feuille de route de Québec »).



1.1 Ateliers « En route vers Québec »

L'étape initiale du processus (décembre 2021) sera assurée par le Secrétariat général, en coordination avec la ville de Québec (ville hôte du Congrès) et les membres. Les problématiques et thématiques clés qui affectent actuellement la qualité de vie et le bien-être des communautés dans les villes du patrimoine mondial seront identifiées.

La première phase (janvier-février 2022) proposera aux experts plusieurs remue-méninges pour explorer les alternatives qui ont émergées de la pandémie COVID-19, les aspirations à vivre autrement issues des confinements, les contradictions et paradoxes auxquelles ces aspirations peuvent conduire, etc. Les principaux enjeux seront approfondis jusqu'à proposer les principaux « axes stratégiques » sur lesquels les maires seront prêts à s'engager.

La deuxième phase (mars-avril 2022) invitera les experts à travailler en ateliers pour développer des « objectifs », parmi lesquels les maires pourront déterminer leurs priorités en fonction des spécificités de leurs villes et des défis particuliers auxquels elles sont confrontées.

La troisième phase (mai-juin 2022) conduira enfin les villes membres à élaborer des « propositions d'actions » concrètes.

1.2 Programme de gratification

Fidèle à sa stratégie de soutien aux membres de l'OVPM et à la tradition des Congrès mondiaux organisés tous les deux ans, le Secrétariat général offrira une contribution financière aux membres pour participer au Congrès mondial de Québec (Canada) le 6-9 septembre 2022.

Le Programme de gratification 2022 privilégiera les villes membres en règle qui s'investiront dans la phase préparatoire du Congrès. Les villes pourront notamment s'investir de deux façons :

1. En proposant des spécialistes qui participeront activement à la création, à l'animation et aux débats des ateliers thématiques.
2. En s'engageant en tant que « villes-phares », i.e. villes porteuses d'une thématique qui sera abordée au congrès.

Conformément à ces principes, les villes membres en règle (cotisations 2020, 2021, 2022 versées) pourront solliciter, le temps venu, le Programme de gratification pour le XVI^e Congrès mondial de l'OVPM en adressant une demande de contribution au Secrétariat général.

2. Programmes de coopération en patrimoine urbain

Afin de développer l'Organisation, et pour que les villes perçoivent positivement les bénéfices qu'elles peuvent obtenir en étant membres de l'Organisation, il apparaît stratégiquement important de compléter l'offre actuelle des activités de communication en donnant une impulsion plus forte aux activités de coopération couvrant tous les champs d'expertise de la protection du patrimoine et le développement urbain.



De nouvelles activités de coopération ou redéfinies à partir d'anciennes, axées principalement sur l'assistance technique aux villes membres engagées dans des projets de protection / réhabilitation du patrimoine doivent être mises en œuvre dès 2022.

2.1 City2City

La plateforme collaborative City2City (sur le site Web) a été créée pour répondre à des besoins exprimés par les membres en réponse à un sondage fait en 2017. Comme elle n'a jamais été très performante, il vaut mieux la fermer. La marque City2City, admirable et accrocheuse, désignera toutefois un nouveau projet d'actualisation du programme « Bourses OVPM ».

City2City va permettre aux villes membres de l'OVPM d'échanger et de partager expertise et bonnes pratiques. Il s'agit essentiellement d'un programme d'aide utilisé et alimenté par les villes membres qui éprouvent certaines difficultés ou sont en butte à des questions de gestion des sites patrimoniaux. Cette aide pourrait prendre la forme d'un programme de formation ou d'une mission d'experts de courte durée.

L'objectif de 2022 est de faciliter environ dix actions visant à faire du projet en question une activité permanente et d'aider les membres à se familiariser avec les possibilités offertes.

2.2 Programme d'assistance technique (nom à déterminer)

Afin d'aider plus spécifiquement les villes à identifier leurs besoins ou à concevoir / amorcer certains projets sur leurs territoires, proposer le concept d'un programme d'assistance technique. Ce projet, complémentaire à City2City, permettra au Secrétariat général d'agir directement auprès des villes bénéficiaires.

The objective in 2022 is to support about 6 actions in order to install the project into the permanent activities and get the members more familiar with the opportunities offered.

2.3 Études de cas

« Étude de cas » est une base de données de projets, programmes et initiatives de gestion des sites du patrimoine mondial que les villes membres ont réalisés avec succès. Le tout est accessible depuis le site Web de l'OVPM.

Les projets soumis en vertu de l'un ou l'autre des programmes de l'OVPM (par exemple, City2City, Prix Jean-Paul-L'Allier, etc.) seront aussi présentés sur cette page Web.

2.4 Zoom sur le patrimoine urbain

Le programme Zoom sur le patrimoine urbain a été suspendu, mais il pourrait être intégré à d'autres programmes, comme City2City et le programme d'assistance technique, comme moyen de faire rapport des missions. En outre, si une ville membre souhaitait partager une vidéo de formation ou une vidéo technique illustrant une pratique d'intérêt pour les autres membres, l'OVPM pourrait offrir de la sous-titrer et de la diffuser dans son réseau, sans que cette action s'inscrive dans un programme en particulier.



3. Programmes de communication

Depuis sa création, le Secrétariat général s'emploie à concevoir des activités de communication pour promouvoir l'OVPM et les villes membres et, par extension, consolider le réseau. La plupart des programmes de communication sont bien établis et seront maintenus ou actualisés.

Il a toutefois été proposé de mettre fin au programme Maires et Patrimoine dans sa forme actuelle. Le concept pourrait toutefois compléter certains autres programmes de l'OVPM, comme le Prix Jean-Paul-L'Allier ou City2City, sans que cette action s'inscrive dans un programme en particulier.

3.1 Journée de solidarité des villes du patrimoine mondial

La Journée de solidarité est célébrée le 8 septembre depuis la fondation de l'OVPM à cette date, en 1983. L'objectif est de donner aux villes du patrimoine mondial l'occasion d'exprimer leur fierté d'appartenir au réseau en proposant des célébrations à l'échelle locale.

À ce jour, la Journée n'implique aucune mesure ni dépense particulière pour l'OVPM. Toutefois, conformément à la Stratégie 2021-2025 et, en particulier, dans le but de renforcer le Secrétariat général, il est proposé d'élaborer un projet pour promouvoir activement l'activité, voire distribuer un matériel que tous les membres pourraient utiliser simultanément. En 2022, nous inviterons les villes à concevoir un logo et une identité visuelle pour la Journée de solidarité.

3.2 Prix Jean-Paul-L'Allier pour le patrimoine

Le Prix Jean-Paul-L'Allier pour le patrimoine récompense les projets exemplaires de préservation du patrimoine culturel des villes membres, leur résilience, la mobilisation de la communauté, c'est-à-dire la participation de partenaires locaux, les répercussions concrètes des projets sur la communauté et les enseignements que la communauté internationale peut en tirer.

La pandémie de COVID-19 ayant forcé la tenue de la cérémonie de remise du Prix pendant l'assemblée générale virtuelle de l'OVPM, le 9 septembre 2021, les villes gagnantes (George Town et Melaka) seront les invitées d'honneur au 16^e Congrès mondial de l'OVPM, qui aura lieu à Québec en septembre 2022.

3.3 Concours international de production de vidéos

Le concours international de productions de vidéos invite les jeunes de 14 à 17 ans et de 18 à 21 ans vivant dans l'une des villes membres de l'OVPM à produire une vidéo d'au plus 5 minutes sur une ville du patrimoine mondial. Il encourage les jeunes à présenter leur vision du patrimoine mondial. Les vidéos sont évaluées sur le plan de l'originalité, du contenu et de la qualité.

Puisqu'il est bien connu et apprécié des membres de l'OVPM, le concours aura maintenant lieu tous les ans à partir de l'édition de 2022.



3.4 Jeunes sur la piste du patrimoine mondial

Jeunes sur la piste du patrimoine mondial est un programme qui consiste à jumeler des écoles situées dans des villes du patrimoine mondial pour que des jeunes de 15 à 18 ans se familiarisent avec le concept de « patrimoine de l'humanité ». Les jeunes commencent par discuter du patrimoine de leur ville respective grâce aux réseaux sociaux et à d'autres moyens de communication accessibles. L'OVPM encourage ensuite les élèves à faire un voyage d'études dans la ville jumelle pour compléter l'échange, en accordant une subvention aux groupes dont l'échange virtuel a été le plus fructueux.

Le programme est généralement offert les années paires (quand il n'y a pas de congrès mondial). Toutefois, les restrictions imposées par la COVID-19 ont empêché la tenue de l'édition 2020-2021. Puisque 2022 est une année de congrès, le projet n'a pas été lancé en septembre 2021. Le Secrétariat général profitera donc de l'occasion pour envoyer un sondage aux villes qui ont participé aux dernières éditions, dans le but d'analyser, de développer et d'améliorer le projet.

En outre, en janvier 2022, le Secrétariat général lancera une version « allégée », qui comportera uniquement le segment virtuel. Les activités qui seront proposées spontanément dans le cadre du projet (p. ex., visites des sites locaux du patrimoine mondial, exposition de photographies, etc.) seront financées et encouragées.

3.5 Stratégie de communication

En juin 2020, l'OVPM a adopté un plan de communication et une stratégie numérique. Dans cette optique, l'Organisation va engager une ou un chargé(e) de projets en communication et visibilité, dont la tâche consistera justement à appliquer cette stratégie numérique aux communications quotidiennes de l'Organisation et à explorer les moyens de l'actualiser et de l'améliorer en fonction des nouvelles orientations proposées par le Secrétariat général.

4. Secrétariats régionaux

Les secrétariats régionaux jouent un rôle crucial au sein de l'OVPM. Non seulement ce sont des intermédiaires entre les villes membres et le Secrétariat général, mais ils offrent à l'échelle régionale un vaste éventail d'activités et de programmes qui répondent aux besoins de leurs villes membres respectives.

Les secrétariats régionaux participeront à la recherche du thème du prochain congrès. Leur collaboration avec le Secrétariat général va d'ailleurs s'intensifier, le but étant d'offrir des activités complémentaires aux villes membres de l'OVPM.

4.1 Contribution financière de 23% des cotisations de membres aux secrétariats régionaux

Le remboursement à hauteur de 23 % des cotisations a été adopté pour faciliter la tenue des activités et l'exécution des programmes des secrétariats régionaux. Il sera donc maintenu.



4.2 Conférences régionales

Des conférences régionales sont organisées tous les deux ans, les années paires, par chacun des secrétariats régionaux. Ce sont des tribunes propices aux discussions sur des questions d'ordre régional. Outre les diverses activités proposées dans une région donnée, ces rassemblements sont l'occasion de dévoiler le thème du congrès mondial à venir. En 2022, les conférences régionales coïncideront avec le Congrès mondial, en septembre.

4.3 Mentorat

Pour renforcer les liens et la coopération avec les secrétariats régionaux, le Secrétariat général offrira un programme de mentorat aux secrétariats récemment constitués et aux coordonnateurs régionaux de nomination récente. Il pourra s'agir de réunions virtuelles périodiques et fréquentes pour guider et épauler les coordonnateurs dans l'exécution de leurs nouvelles fonctions ou d'un voyage d'une semaine au Secrétariat général, à Québec, dont tous les frais seront couverts par l'OVPM.

5. Réseau de partenaires internationaux

L'OVPM a développé un important réseau de partenariat à travers le monde. Plusieurs protocoles d'entente doivent être renouvelés. Il est cependant important de négocier ces renouvellements ou de nouveaux partenariats en rapport avec les objectifs à moyens et longs termes de l'Organisation. Afin de pérenniser les activités de l'OVPM et en particulier les projets de coopération technique, des partenariats politiques et financiers sont nécessaires.

Après le Congrès et l'avancement des projets pilotes (2023), l'Organisation sera en meilleure posture pour identifier ses priorités et négocier de tels partenariats. Dans un premier temps, les partenaires internationaux de l'OVPM seront informés des perspectives de développement de l'Organisation et seront le cas échéant invités à participer à cette évolution principalement lors des phases préparatoires du Congrès.

5.1 Projets avec des partenaires

En 2022, le Secrétariat général restera attentif aux opportunités qui pourraient survenir en termes de collaboration avec des partenaires dans la mesure où ces possibles projets contribueront aux objectifs de l'Organisation.

Il n'y a pas de projet arrêté pour 2022, à ce jour, mais des propositions peuvent être faites en cours d'année.

5.2 Indice de résilience des destinations touristiques (IRDT)

À terme, ce projet, en cours d'élaboration en collaboration avec le Comité international du tourisme culturel du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS-ICTC de son nom anglais), aidera les villes membres de l'OVPM à construire leur résilience à long terme grâce à une gestion et à une planification stratégiques éclairées des visiteurs et du tourisme.

Les deux premiers résultats attendus sont un indice de résilience des destinations touristiques membres de l'OVPM et un rapport recommandant des démarches pour une gestion viable des ressources touristiques qui intégrera les conclusions du *Sustainable Tourism Resources Report*, déposé en 2019 par le Secrétariat régional de la région Asie-



Pacifique, et l'IRDT. Le dernier élément livrable est attendu en décembre 2021. Il s'agit d'une conférence virtuelle unique ou d'une série de rencontres régionales virtuelles, à l'occasion desquelles sera présenté le projet d'indice de résilience des destinations touristiques des villes du patrimoine mondial membres de l'OVPM. Ces réunions serviront en outre à présenter et à valider certaines mesures de résilience, c'est-à-dire les démarches recommandées aux villes membres de l'OVPM. Les résultats seront ensuite perfectionnés en vue du lancement officiel au Congrès mondial de 2022, à Québec, au Canada.

6. Recrutement de nouveaux membres

Dans la perspective du Congrès, un effort particulier sera porté principalement sur les membres en règle et notamment sur le renforcement de leurs engagements vis-à-vis de l'Organisation.

Dans un second temps, le Secrétariat général passera en revue l'ensemble des villes qui ont été membres de l'Organisation par le passé et celles qui font partie de la liste des villes membres potentielles, de manière à proposer une stratégie ciblée pour élargir la base des villes membres en règle. Les activités qui seront organisées dans le cadre du Congrès et les objectifs de coopération qui feront l'objet d'une communication appropriée seront les arguments principaux pour convaincre de nouvelles villes de rejoindre l'Organisation.